

Dépenses	139 212,35 €
Recettes	242 579,20 €
Résultat de l'exercice	103 366,85 €
Déficit cumulé antérieur	- 199 571,57 €
Déficit cumulé à fin 2019	- 96 204,72 €

→ **Par 9 Voix POUR et 3 CONTRE (M. CALDONAZZO, Mme CHAMPENOIS, M. MALHERBE)**
(le Maire est sorti de la salle du conseil au moment du vote et n'a donc pas pris part au vote)

POINT N° 6 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - COMMUNE

- Approuvé le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2020, lequel est conforme au compte administratif 2020.

→ **Par 10 Voix POUR et 3 CONTRE (M. CALDONAZZO, Mme CHAMPENOIS, M. MALHERBE)**

POINT N° 7 – APPROBATION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2020 - COMMUNE

- Approuvé l'affectation du résultat 2020 telle qu'il lui a été présenté, comme suit :

AFFECTATION	363 682,38 €
Affectation en réserves R1068 en investissement	96 204,72 €
Report en fonctionnement R002	267 477,66 €

→ **Par 11 Voix POUR et 2 CONTRE (Mme CHAMPENOIS, M. MALHERBE)**

POINT N° 8 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021- COMMUNE

- approuvé le budget primitif 2021 de la commune, présenté comme suit :

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	1 319 184,48 €	1 319 184,48 €
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	376 172,63 €	376 172,63 €

→ **Par 10 Voix POUR, 1 abstention (M. CALDONAZZO) et 2 CONTRE (Mme CHAMPENOIS, M. MALHERBE)**

POINT N° 9 – SURTAXE 2021 → EAU

- accepté de maintenir la Surtaxe de l'assainissement à 0.84 € le m³ pour l'année 2021

→ **Par 11 Voix POUR et 2 CONTRE (Mme CHAMPENOIS, M. MALHERBE)**

POINT N° 10 – SURTAXE 2021 → ASSAINISSEMENT

- accepté de maintenir la Surtaxe de l'assainissement à 0.83 € le m³ pour l'année 2021

→ **Par 11 Voix POUR et 2 CONTRE (Mme CHAMPENOIS, M. MALHERBE)**

POINT N° 11 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - EAU & ASSAINISSEMENT

- approuvé le compte administratif présenté par la 1^{ère} Adjointe, Mme Mireille CORADE comme suit :

SECTION EXPLOITATION	
Dépenses	115 427,41 €
Recettes	162 946,17 €
Résultat de l'exercice	47 518,76 €
Excédent cumulé antérieur	4 730,48 €
Excédent cumulé à fin 2020	52 249,24 €
SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	80 774,72 €
Recettes	73 075,00 €
Résultat de l'exercice	- 7 699,72 €
Excédent cumulé antérieur	213 841,43 €
Excédent cumulé à fin 2020	206 141,43 €

→ **Par 10 Voix POUR et 2 CONTRE (Mme CHAMPENOIS, M. MALHERBE)**

(le Maire est sorti de la salle du conseil au moment du vote et n'a donc pas pris part au vote)

POINT N° 12 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - EAU & ASSAINISSEMENT

- Approuvé le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2020, lequel est conforme au compte administratif 2020.

→ **Par 11 Voix POUR et 2 CONTRE (Mme CHAMPENOIS, M. MALHERBE)**

POINT N° 13 – APPROBATION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2020 - EAU & ASSAINISSEMENT

- Approuvé l'affectation du résultat 2020 telle qu'il lui a été présenté, comme suit :

AFFECTATION	52 249,24 €
Affectation en réserves R1068 en investissement	€
Report en fonctionnement R002	52 249,24 €

→ **Par 11 Voix POUR et 2 CONTRE (Mme CHAMPENOIS, M. MALHERBE)**

POINT N° 14 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 - EAU & ASSAINISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	173 639,39 €	173 639,39 €
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	328 894,82 €	328 894,82 €

→ **Par 11 Voix POUR et 2 CONTRE (Mme CHAMPENOIS, M. MALHERBE)**

POINT N° 15 – REAMENAGEMENT DU PRET DE 150 000 € CONSENTI EN AOUT 2012 PAR LA CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE

- accepté la proposition de la CAISSE d'EPARGNE d'ILE DE FRANCE du 18 mars 2021 pour le réaménagement du prêt bancaire de 150 000 € que la Commune de COURPALAY a contracté en août 2012 :

Date d'effet fixée au 16/09/2021 (après paiement de l'échéance du 15/09/2021)

- ICNE (Intérêts Courus Non Echus) à payer avant réaménagement pour 14,37€

- Commission de réaménagement à payer à la mise en place : 117,13€
 - Nominal quitté : 100 641,43 € - Nouveau nominal : 117 129,59€
 - Taux fixe : 1.57% - Durée : 18 ans
 - Echéances constantes semestrielles d'un montant de 3 747,43 € (capital + intérêts)
 - Date de première échéance : 16/03/2022 - Date de dernière échéance : 16/09/2039
 - donné pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à ce réaménagement de prêt.
- **Par 8 Voix POUR, 1 abstention (Mme BERNAD) et 4 CONTRE (M. CALDONAZZO, M. LOMBARD, Mme CHAMPENOIS, M. MALHERBE)**

POINT N° 16 - REAMENAGEMENT DU PRET DE 100 000 € CONSENTI EN OCTOBRE 2012 PAR LE CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE

- accepté la proposition du CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE en date du 30 mars 2021 pour le réaménagement du prêt bancaire de 100 000 € que la Commune de COURPALAY a contracté en octobre 2012 :
Date d'effet fixée au mois de juillet 2021
 - Capital restant dû (CRD) :51 442,64 €
 - Indemnité financière :3 623,71 € - Indemnité de remboursement anticipé : 458,70 €
- Montant à réaménager : 55 525,05 € -**
- Taux fixe : 0,68% - Frais de dossier : 150 € - Durée : 25 trimestres
 - Echéances constantes trimestrielles d'un montant de 2 270,42 € (capital + intérêts)
 - Date de première échéance : 07/2021 - Date de dernière échéance : 10/2027
- **Par 13 Voix POUR (A l'unanimité)**

POINT N° 17 - AGENCE POSTALE COMMUNALE → RECONDUCTION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE L'AGENTE EN PLACE

- décidé de renouveler le CDD de l'agent en place de l'Agence Postale Communale, pour une durée de 6 mois, horaires hebdomadaires de 20h, à compter du 09 mai 2021.
- **Par 13 Voix POUR (A l'unanimité)**

POINT N° 18 - DELIBERATION DE PRINCIPE POUR LE RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS OU D'AGENTS POUR BESOIN OCCASIONNEL

- autorisé Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter des agents non titulaires, dont la durée d'engagement n'excédera pas 6 mois, pour faire face temporairement à des besoins occasionnels ou saisonniers, dans les conditions fixées par l'article 3 alinéas 1 et 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- **Par 12 Voix POUR et 1 abstention (M. CALDONAZZO)**

POINT N° 19 - GROUPEMENT DE COMMANDES ACCORD CADRE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE A MARCHES SUBSEQUENTS

- approuvé l'adhésion de la commune de COURPALAY au groupement de commandes pour les travaux d'entretien de voirie, accepté les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes et autorisé le Maire à signer l'acte constitutif.
- **Par 13 Voix POUR (A l'unanimité)**

Questions diverses : à la question posée par un conseiller municipal, Monsieur le Maire a répondu, suite à la consultation des Maires de France sur le maintien ou non des élections départementales et régionales au mois de juin 2021, qu'il s'était prononcé en faveur du maintien de ces élections.

La séance est levée à 20h52

Le présent compte-rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25
du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire, Thierry HERRY

